

**COMPTE RENDU**  
**CONSEIL COMMUNAUTAIRE BUGEY SUD**  
**DU 30 janvier 2018**  
**à Murs & Gélignieux**  
**SALLE DES FETES**

**Nombre de Membres :**

En exercice : 80  
Présents : 61  
Votants : 71

**Date de convocation** : Lundi 22 janvier 2018

**Secrétaire de séance** : M. QUINARD Julien

**PRESENTS :**

M. ABRY Marcel ; M. ANCIAN Bernard ; M. ANDRE-MASSE Franck ; Mme AURELE Marthe ; M. BAL Serge ; M. BERTHET Pierre ; M. BERTHIER Gérard ; M. BIJOT Jean-François ; Mme BIONDA Annie ; M. BOLON André ; M. BONNARD Didier ; M. BOUVIER Georges ; M. BUET Marc ; Mme CASANOVAS Chantal ; M. CASTIN Régis ; Mme CHARMONT-MUNET Mireille ; Mme COMET Claude ; M. CUEILLE Gérald ; M. DESCHAMPS Roland ; M. DUCRUET Jean-François ; M. GAMBERINI Paul ; M. GENS Marcel ; M. GERIN Georges ; M. GIREL Jean ; Mme GODET Pauline ; M. GUILLET David ; M. HEDON Jean-Yves ; M. JACOB Yves ; M. JACQUIER Laurent ; M. JANET Guy ; M. JUILLET Claude ; Mme LACHIZE Sandrine ; M. LAHUERTA Dimitri ; Mme LAPIETRA Danièle ; Mme LE CERF Céline ; Mme LONGE Anne Laure ; Mme MARTINAT Francine ; M. MARTIN-BARBAZ Denis ; Mme MASNADA Liliane ; M. MATHIEU Michel ; Mme MEURIAU Annie ; Mme MIDOL Madeleine ; M. PERRET Bernard ; M. PERTICOZ Bernard ; M. ARANDA Sergios, suppléant ; M. PETIT Thierry ; M. PHILIPPE Alain ; M. PLANTIN Guy ; M. PUTHOD Bernard ; M. QUINARD Julien ; M. RAMON Michel ; M. REUTER Bernard ; M. RIERA Michel Charles ; M. ROCHE Jean ; M. ROPELE Jean-Pierre ; M. SAUREL Alain ; M. SERPOL Robert ; Mme TREILLÉ Odile ; M. TURELLO René ; Mme VICTOR Joëlle ; M. VINCENT Xavier ; M. VUILLEROD René.

**EXCUSÉS :**

Mme BELLEMAIN Michelle donne pouvoir à M. BERTHET Pierre ;  
M. BERARDI Christophe ;  
M. BERTHET Jean-Michel ;  
M. BLANC Jean-Paul ;  
Mme CAMINET Régine donne pouvoir à M. VINCENT Xavier ;  
M. CHARVET Marc donne pouvoir à M. DUCRUET Jean-François ;  
Mme DESCHAMPS Marie-Hélène donne pouvoir à M. LAHUERTA Dimitri ;  
M. FELCI Claude donne pouvoir à M. ANDRE-MASSE Franck ;  
M. FOGNINI Jean-Marc donne pouvoir à Mme VICTOR Joëlle ;  
M. GIRAUD GUIGUES Bernard ;  
M. GUERIN Cyrille ;  
Mme GUILLON Pascale ;  
M. MARIÉ Patrick donne pouvoir à M. GERIN Georges ;  
M. RODRIGUEZ Philippe donne pouvoir à Mme COMET Claude ;  
M. ROUX Pierre donne pouvoir à Mme GODET Pauline ;  
Mme SCHREIBER Sylvie donne pouvoir à M. MATHIEU Michel ;  
Mme SILLAUME Dominique ;  
Mme THEVENOT Nadine ;  
Mme VUILLOUD Véronique.

Le Président ouvre la séance à 19h.30. Après avoir remercié la commune de Murs & Gélignieux d'accueillir le Conseil communautaire.

Après appel des conseillers et constat du quorum, Le Président demande le rajout à l'ordre du jour d'un point supplémentaire :

- Demande de subvention auprès du programme LEADER pour le projet « plan de communication mobilité ».

Monsieur Julien QUINARD est désigné secrétaire de séance.

### **0.- Approbation du compte-rendu de la séance du 19 décembre 2017.**

Le Président informe l'assemblée que le compte rendu doit être corrigé page 9. Les propos attribués à Mme BELLEMAIN ont été tenus par Mme DESCHAMPS. Ceci étant acté, le conseil communautaire n'émet pas d'observation sur le compte-rendu de la séance du 19 décembre 2017. Celui-ci est approuvé à l'unanimité.

## **ADMINISTRATION GENERALE**

### **01.- Décisions du Président entre le 20 décembre 2017 et le 30 janvier 2019.**

Conformément aux délégations qui lui ont été consenties par délibération n°D-2016-75 du 26 mai 2016, M. le Président informe le conseil communautaire des décisions suivantes :

- Conclusion des marchés publics, accords-cadres et avenants figurant dans le tableau ci-dessous.

Numéro de marché	Date de signature	Objet	Attributaire	Montant en € HT
2018-1-1	29/01/2018	TAD – Lot n°1 Expérimentation pour la mise en œuvre d'un service de transport à la demande en lignes virtuelles	BUSTOURS 01300 Chazey-Bons	Prix forfaitaire mensuel : 9 554,29 € Prix unitaire au km en charge : 1,39 € Soit un montant estimatif pour un volume maximum de 168 000 kms : 348 622,68 €
2018-1-2	29/01/2018	TAD – Lot n°2 Mise en œuvre d'un service de transport à la demande en porte à porte	TRANSARC SEGUI 38390 Montalieu Vercieu	Prix forfaitaire mensuel : 2 370,38 € Prix unitaire au km en charge : 1,88 € Soit un montant estimatif pour un volume de 42 000 kms : 107 404,56 €
	25/01/2018	Assistance au transfert de la compétence petite enfance	KPMG 69338 Lyon	6 300 €
		Pose d'équipements complémentaires pour l'accès à Actipôle Bugey Sud	GAILLARD Electricité 38630 Veyrins Thuellin	4 068,96 €

- de la création au 15 janvier 2018 d'une régie de recettes et d'avances pour encaisser les recettes de la taxe de séjour et effectuer le reversement de la taxe départementale additionnelle au Département de l'Ain.

Arrivée de Monsieur BONNARD Didier.

## 02.- Désignation des délégués CCBS au SIDCEHR

Madame P. GODET, Vice-Président en charge de l'eau et de l'assainissement, rappelle que la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) a été instaurée par la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 et complétée par la loi n°2015-991 du 07 août 2015, loi NOTRe (Nouvelle Organisation territoriale de la République). Dans les faits, la compétence GEMAPI est transférée de plein droit à tous les EPCI à Fiscalité propre au 1er janvier 2018. Depuis cette date, la compétence est donc obligatoire pour la CCBS. A ce titre, le conseil communautaire est appelé à désigner par représentation-substitution en lieu et place des communes précédemment adhérentes des représentants au SIDCEHR (Syndicat intercommunal de Défense Contre les Eaux du Haut-Rhône) composé de 5 communes en 2017 (4 communes de l'Isère et Groslée-St-Benoît). Conformément aux statuts du SIDCEHR, l'assemblée doit élire 4 titulaires et 2 suppléants.

Après appel des candidatures, le conseil communautaire passe au vote et désigne :

Titulaire	Nb voix	Suppléant	Nb voix
AURELE Marthe	71	CATCEL Thierry	71
MIEGE Benoît	71	PLANTIN Bernard	71
PERRET Maurice	71		
PLANTIN Guy	71		

## 03.- Désignation des délégués CCBS au SHR

Mme GODET expose qu'il y a également lieu dans la continuité du point précédent de désigner les représentants de la CCBS au SHR (Syndicat du Haut-Rhône) composé en 2017 du SIDCEHR et de 22 communes dont 10 de la CCBS (Culoz, Lavours, Cressin-Rochefort, Massignieu de Rives, Parves et Nattages, Virignin, Brens, Peyrieu, Murs et Gélignieux Brégnier-Cordon, Groslée-Saint-Benoît). L'assemblée doit élire 11 titulaires et 11 suppléants.

Après appel des candidatures, le conseil communautaire passe au vote et désigne :

Titulaire	Nb voix	Suppléant	Nb voix
CHIFFE Frédéric	71	ABRY Marcel	71
COMET Claude	71	ARANDA Sergios	71
DUFOUR Jérôme	71	BARBARIN Bernard	71
FELCI Claude	71	BIJOT Jean-François	71
GERBIER Stéphanie	71	CASANOVAS Chantal	71
GODET Pauline	71	GIREL Jean	71
GRABOWSKI Catherine	71	PALEYRON Franck	71
LAFOURCRIERE Jean	71	REY Grégory	71
PLANTIN Guy	71	RIOU Yannick	71
QUINARD Julien	71	VALLA Sébastien	71
TAMBELLINI Ugo	71	VINCENT Xavier	71

## ECONOMIE TOURISTIQUE ET CULTURE

### 04.- Appel à projet pour l'implantation d'activités économiques et touristiques sur le port de Virignin.

**M Alain SAUREL**, Vice-président en charge de l'économie touristique, de la culture et du patrimoine, expose que la démarche d'appel à projet relatif au port de Virignin est le fruit d'une démarche partenariale entre la Communauté de communes et la CNR en vue du développement du port de Virignin par l'implantation d'activités économiques et touristiques. Cette démarche et son cahier des charges ont été exposés aux commissions tourisme et économie, respectivement du 15/11/2017 et du 27/11/2017, lesquelles ont émis un avis favorable.

**Mme COMET** fait remarquer que l'emprise est adossée au projet de construction d'un parc photovoltaïque porté par la CNR.

Pour répondre aux questions et commentaires de **M. CUEILLE** et **M. LAHUERTA**, **M. SAUREL** précise que le site portuaire de Virignin dépend du domaine public de l'Etat concédé à la CNR. Ainsi la mise à disposition interviendra dans le cadre d'une convention d'occupation temporaire du domaine public (COTDC) qui définira notamment les droits et obligations de l'occupant. En contrepartie de la mise à disposition du domaine public, l'occupant devra s'acquitter du paiement d'une redevance annuelle sur la base d'éléments indicatifs et non contractuels au stade de l'appel à projet. Concernant la durée de l'occupation du domaine public par l'occupant en vue d'une exploitation économique, celle-ci est fixée de manière à ne pas restreindre ou limiter la libre concurrence au-delà de ce qui est nécessaire pour assurer l'amortissement des investissements projetés et une rémunération équitable et suffisante des capitaux investis.

**Mme MARTINAT** souhaite savoir si des porteurs de projet ont déjà manifesté leur intérêt.

**M. SAUREL** rappelle que la CCBS souhaite accueillir des activités apportant une création de valeur ajoutée pour le territoire (développement des nuitées touristiques, développement d'une offre de loisirs, attractivité du territoire). Chaque candidat est libre de proposer tout projet de son choix, dans la mesure où ce dernier contribue au développement et à l'animation du site portuaire de Virignin. Le Vice-Président note cependant qu'un certain nombre d'activités sur l'eau sont interdites au regard du Règlement Particulier de Police sur le Haut-Rhône (les bateaux habitations, la baignade et les activités non motorisées sur le plan d'eau intermédiaire situé entre l'écluse amont et l'écluse aval).

Le conseil communautaire décide à l'unanimité le lancement de l'appel à projet pour la mise à disposition de terrains sur le site portuaire de Virignin dans l'objectif d'implanter des activités économiques et touristiques.

## ECONOMIE

### 05.- Point d'information PAEC – Projet Agro-environnemental et Climatique.

En absence de **M. ROUX**, vice-Président en charge du développement économique. **M. VINCENT** donne lecture d'une note d'information sur le pilotage du Projet Agro-Environnemental et Climatique Massif du Bugey (note intégralement insérée dans le présent compte-rendu pour répondre à la demande de plusieurs délégués communautaires).

*« Le projet Agro Environnemental et Climatique (PAEC) est un projet de territoire à la fois agricole et environnemental élaboré de façon partenariale et condition sine qua non de versement des MAEC aux agriculteurs sur ce même territoire. Il est composé d'un diagnostic des enjeux, de la liste des MAEC mobilisables, des objectifs d'accompagnement des agriculteurs. Il permet d'aller chercher des financements croisés pour mettre en œuvre un accompagnement des agriculteurs, et en priorité les fonds européens du FEADER.*

*Le périmètre du PAEC Massif du Bugey s'étend sur 1818,3 km<sup>2</sup> et est couvert entièrement ou partiellement, par 6 EPCI :*

- CC Bugey Sud
- CC Plateau d'Hauteville
- CC Usses et Rhône
- CC Pays Bellegardien
- CC de la Plaine de l'Ain
- CC Haut Bugey

*La CC Bugey Sud est l'opérateur chef de file de ce PAEC depuis la dissolution du Syndicat Mixte du Pays du Bugey le 31/12/2016. Il a pour mission de coordonner un plan d'animation annuel, de mobiliser des acteurs du*

territoire, de coordonner la réalisation du plan d'actions, de gérer les demandes de financement, de coordonner l'évaluation.

Aujourd'hui, sur ce territoire, après deux campagnes d'information des agriculteurs :

- 86 exploitations individuelles se sont engagées dans une ou des MAEC
- 9 entités collectives
- Cela représente plus de 4500 ha engagés et 1 586 174,20 € qui seront versés aux agriculteurs entre 2015 et 2021.

L'opérateur chef de file dépose chaque année une demande de financement auprès de la DDT de l'Ain, service instructeur des fonds européens mobilisés dans le cadre du Plan de Développement Rural (FEADER). Cette subvention permet de cofinancer à hauteur de 50% l'accompagnement mis en place pour les agriculteurs pour répondre aux enjeux des cahiers des charges MAEC ainsi que la coordination globale du projet (comités de pilotages et techniques, bilans...).

Vous avez autorisé le Président, lors du dernier conseil communautaire, à déposer une demande de subvention sur la mesure 7.63 P du PDR pour l'année 2018. Nous vous informons aujourd'hui du montant et du contenu de ce budget.

Le budget d'animation 2018 s'élève à 15 434,56 euros. Une demande de subvention sur les fonds européens a été déposée pour un montant de 7717,28 euros. Les 7717,28 euros restants seront répartis entre les 6 collectivités territoriales partenaires selon un prorata défini par l'avenant à la convention de partenariat en date du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

#### BUDGET PREVISIONNEL D'ANIMATION DU PAEC 2018

Depenses	€	Recette	€
Animation du PAEC	15 434,55	FEADER	7717,28
		Participation CT partenaires	7717,28
		CC Haut-Bugey (16%)	1234,7648
		CC Pays Bellegardien(7%)	540,2096
		CC Usses et Rhône (5%)	385,864
		CC Bugey Sud (51%)	3935,8128
		CC Plaine de l'Ain (12%)	926,0736
		CC Plateau d'Hauteville (9%)	694,5552
<b>TOTAL</b>	<b>15 434,55</b>	<b>TOTAL</b>	<b>15434,56</b>

Pour 2018, en partenariat avec la Chambre d'Agriculture de l'Ain, le Conservatoire des Espaces Naturels, et le centre de Développement de l'Agroécologie, la CCBS mettra en œuvre les actions suivantes :

- Une formation à destination des agriculteurs sur la valorisation et l'entretien de leurs prairies naturelles en vue d'accompagner les changements de pratiques.
- L'organisation de bilans collectifs en vue d'accompagner les agriculteurs engagés dans des MAEC sur le suivi administratif du dossier comme sur leurs changements de pratiques

L'animation 2018 comprendra également la coordination globale du projet, le suivi administratif et financier, l'organisation de comités de pilotage. Il correspond à 10 % du temps d'un agent territorial. »

## CADRE DE VIE

### 06.- Politique de la ville : convention Etat/CCBS pour le poste adulte/relais.

**M. GERIN**, Vice-Président en charge du Cadre de vie, expose que la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS) a attribué à la communauté de communes Bugey-Sud un poste d'adulte-relais pour le quartier prioritaire Brillat-Savarin de Belley. La création d'un poste d'adulte-relais est destinée à améliorer, dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville, les relations entre les habitants de ces quartiers et les services publics ainsi que les rapports sociaux dans les espaces publics ou collectifs. A l'unanimité, le Conseil communautaire autorise, le Président, à signer une convention avec l'Etat pour le subventionnement d'un poste adulte/relais à hauteur de l'aide modifiée par décret et revalorisée au 1<sup>er</sup> juillet sur la base de l'augmentation du SMIC (soit 18 936 € au 01/07/2016). Il est également décidé de créer le poste sur la base d'un temps plein, pour une durée de 3 ans (avec échéance au 31/12/2020, date de la fin du contrat de ville).

### 07.- Approbation de la politique tarifaire du service de transport à la demande.

Après avoir rappelé que la reconfiguration dans son ensemble du transport à la demande a été validée par décision en date du 19 octobre 2017, **M. GERIN**, Vice-président délégué au cadre de vie, expose que l'agrandissement du périmètre d'action du service et la très faible

couverture des dépenses ont amené la commission cadre de vie à travailler sur une évolution de la politique tarifaire. Il présente les propositions de la commission et répond à **Mme DESCHAMPS** que le tarif s'entend par trajet, ce qui signifie qu'un aller/retour égale deux trajets. Par ailleurs M ; GERIN est invité par **Mme COMET** à préciser le mode de déclenchement des services (simple appel téléphonique). L'assemblée valide, à l'unanimité, la politique tarifaire qui se décline ainsi :

- Trajet de : 0 à 5 km : 2 €
  - 6 à 10 km : 3 €
  - 11 à 20 km : 4 €
  - Plus de 21 km : 5 €
- Réduction de 50 % sur le tarif de base du trajet pour les usagers bénéficiant d'un quotient familial inférieur à 760.
- Participation forfaitaire d'1 € par trajet, quel que soit le kilométrage, pour les accompagnants.

**08.- Demande de subvention auprès du programme LEADER pour le projet « plan de communication mobilité ».**

**M. GERIN**, Vice-président délégué au cadre de vie, expose qu'une refonte de l'ensemble de la communication autour des mobilités est nécessaire. Pour faciliter le lancement de cette mission, une subvention auprès du programme LEADER, dans le cadre de la fiche-action 1 « Structurer le Pays du Bugey » est mobilisable.

Le Conseil communautaire à l'unanimité approuve le budget prévisionnel présenté et autorise le Président à effectuer une demande de subvention auprès du GAL du Bugey. Questionnée, **Mme CHARMONT-MUNET** précise que la demande de subvention est à faire sur le montant TTC.

DEPENSES	En €, HT
<b>Création d'une identité visuelle pour le service mobilités et élaboration des outils de communication, dont...</b>	
<i>Déclinaison d'une identité visuelle</i>	1 200,00
<i>Création des supports de communication</i>	3 800,00
<i>Impression et édition</i>	5 000,00
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>10 000,00</b>
<b>Refonte du site internet Bugey Mobilité, dont...</b>	
<i>Modification de l'identité graphique</i>	1 500,00
<i>Modification et insertion de contenus</i>	3 000,00
<i>Développement d'un nouveau module cartographique</i>	1 500,00
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>6 000,00</b>
<b>Communication TAD Presse, dont...</b>	
<i>Communication publiprédactionnelle lancement TAD Le Progrès</i>	2161.12
<i>Publi-info lancement TAD</i>	313.92
<i>Communication presse Voix de l'Ain</i>	1000.00
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>3475.05</b>
<b>TOTAL HT</b>	<b>19 475,05</b>
<b>TVA</b>	<b>3 895,00</b>
<b>TOTAL TTC</b>	<b>23 370,05</b>

RECETTES	En €, HT	Taux
UE (LEADER)	18 696.04	80%
CCBS	4 674.01	20%
<b>TOTAL</b>	<b>23 370.05</b>	<b>100%</b>

## BATIMENT

### 09.- Plan de financement prévisionnel du projet de création d'une Maison de Santé Pluridisciplinaire à Culoz – demande de subventions.

M. PHILIPPE, Vice-président en charge des bâtiments, présente l'avancement du projet de Maison de Santé Pluridisciplinaire à Culoz. Une partie du bâtiment annexe de la mairie, sur plus de 400 m<sup>2</sup> aujourd'hui inoccupés, a été identifiée pour accueillir la MSP qui rassemblera les professionnels de santé dans l'objectif de créer une véritable dynamique afin de renforcer l'offre médicale du territoire. L'assemblée délibérante, à l'unanimité, approuve le plan de financement prévisionnel de l'opération et autorise son Président à solliciter les aides financières mobilisables.

Dépenses		Recettes		
Poste de dépenses	Montant en € HT	Source et Libellé	Montant en €	Taux
Travaux	753 958 €	Etat – DETR	60 000 €	7,03 %
Maîtrise d'œuvre, études et divers	100 000 €	Conseil Régional Auvergne Rhône-Alpes	200 000 €	23,42 %
		Conseil Départemental Ain (fond de dotation)	200 000 €	23,42 %
		Fonds propres	393 958 €	46,13 %
<b>Total HT</b>	<b>853 958 €</b>	<b>Total</b>	<b>853 958 €</b>	<b>100,00 %</b>

### 10.- Plan de financement prévisionnel du projet de réfection de l'étanchéité et mise aux normes énergétiques de la toiture du boulodrome couvert de Belley – demande de subventions.

M. PHILIPPE, Vice-président en charge des bâtiments porte à la connaissance de l'assemblée qu'il convient de réaliser des travaux de réfection de la toiture du boulodrome couvert de Belley, l'étanchéité et les lanterneaux étant en fin de vie ; il est également nécessaire de poser un garde-corps de sécurité. L'assemblée délibérante, à l'unanimité, approuve le plan de financement prévisionnel de l'opération et autorise son Président à solliciter l'aide de l'Etat au titre de la DETR.

Dépenses		Recettes		
Poste de dépenses	Montant en € HT	Source et Libellé	Montant en €	Taux
Travaux	151 433.00 €	Etat – DETR	68 144.85 €	45 %
		Fonds propres	83 288.15 €	55 %
<b>Total HT</b>	<b>151 433.00 €</b>	<b>Total</b>	<b>151 433.00 €</b>	<b>100,00 %</b>

## VOIRIE

### 11.- Plan de financement prévisionnel du projet de finalisation de la ViaRhôna – section Virignin – demande de subventions.

M ABRY, Vice-président en charge de la voirie explique qu'il convient de réaliser des travaux de création de 2 sections de piste cyclable sur la commune de Virignin afin d'assurer la liaison en site propre de la ViaRhôna avec la future passerelle Virignin – La Balme sur le Rhône. La mise en place de cette passerelle de franchissement du Rhône (maîtrise d'ouvrage CD73) va permettre de proposer un itinéraire en site propre de Serrières-en-Chautagne jusqu'à la Vallée Bleue dans le nord-Isère. L'assemblée délibérante, à l'unanimité, approuve le plan de financement prévisionnel de l'opération et autorise son Président à solliciter les subventions mobilisables.

Dépenses		Recettes		
Poste de dépenses	Montant en € HT	Source et Libellé	Montant en €	Taux
Travaux	175 341,60 €	LEADER	35 068,32 €	18,23 %
Maîtrise d'œuvre, études et divers	17 000,00 €	Etat – DETR ou FNADT Massif du Jura	35 068,32 €	18,23 %
		AMI Excellence Pleine Nature	35 068,32 €	18,23 %
		Plan Nature	35 068,32 €	18,23 %
		Fonds propres	52 068,32 €	27,08 %
<b>Total HT</b>	<b>192 341,60 €</b>	<b>Total</b>	<b>192 341,60 €</b>	<b>100,00 %</b>

M. HEDON précise que les travaux de construction de la passerelle démarreront en 2018.

## ENVIRONNEMENT

### 12.- Plan de financement prévisionnel du projet de création d'une plateforme bois – énergie à Belley – demande de subventions.

M. VINCENT, Vice-président en charge de l'environnement, présente à l'assemblée une demande de subvention pour la création d'une plateforme bois - énergie à Belley. Cette plateforme a pour objet de valoriser le bois non valorisé issu de l'exploitation forestière et du bois de classe A (non traité) issu des déchetteries. Cette plateforme sera implantée à Belley sur un terrain CNR jouxtant la STEP et le quai de transfert et, proche de la déchetterie d'une surface d'environ 4 460 m<sup>2</sup>. L'assemblée délibérante, à l'unanimité, approuve le plan de financement prévisionnel de l'opération et autorise son Président à solliciter les subventions mobilisables.



Dépenses		Recettes		
Poste de dépenses	Montant en € HT	Source et Libellé	Montant en €	Taux
Travaux	229 119,50 €	LEADER	58 536,06 €	24,79 %
Maîtrise d'œuvre, études et divers	7 000 €	Etat – DETR	20 000,00 €	8,47 %
		ADEME	91 647,80 €	38,82 %
		Fonds propres	65 935,64 €	27,92 %
<b>Total HT</b>	<b>236 119,50 €</b>	<b>Total</b>	<b>236 119,50 €</b>	<b>100,00 %</b>

**13.- Plan de financement prévisionnel du projet de création d'une plateforme bois – énergie à Culoz– demande de subventions.**

M Xavier VINCENT, Vice-président en charge de l'environnement, présente l'assemblée une demande de subvention pour la création d'une seconde plateforme bois - énergie qui sera implantée à Culoz sur un terrain privé jouxtant la déchetterie d'une surface d'environ 3 988m<sup>2</sup>. L'assemblée délibérante, à l'unanimité, approuve le plan de financement prévisionnel de l'opération et autorise son Président à solliciter les subventions mobilisables.

Dépenses		Recettes		
Poste de dépenses	Montant en € HT	Source et Libellé	Montant en €	Taux
Travaux	257 899,50 €	LEADER	64 490,08 €	24,35 %
Maîtrise d'œuvre, études et divers	7 000 €	Etat – DETR	20 000,00 €	7,55 %
		ADEME	103 159,80 €	38,94 %
		Fonds propres	77 249,62 €	29,16 %
<b>Total HT</b>	<b>264 899,50 €</b>	<b>Total</b>	<b>264 899,50 €</b>	<b>100,00 %</b>

**14.- Nouveaux contrats pour les filières emballages et papiers.**

Après avoir entendu M. Xavier VINCENT, Vice-président en charge de l'environnement, le conseil communautaire, décide, à l'unanimité, d'opter pour la conclusion de contrats proposés par CITEO (SREP SA) au titre de la filière papiers graphiques et au titre de la filière emballages ménagers.

**15.- Convention de coopération avec les agriculteurs pour la valorisation agricole des végétaux. (M. VINCENT ne prend part ni au débat ni au vote).**

**Mme. GODET**, Vice-Présidente expose à l'Assemblée que les végétaux issus des déchetteries gérées par la CCBS, sont transportés sur les plateformes de co-compostage de Monsieur VEYRON Philippe (Brens), de l'EARL de BILIGNIN, représentée par Monsieur CHRISTIN Benoit (Belley, lieu-dit les plâtres) et de l'EARL DES CHARMETTES, représentée par Monsieur VINCENT Arnaud. Or, ces conventions signées avec Monsieur Philippe VEYRON, l'EARL de BILLIGNIN et l'EARL des Charmettes arrivent à échéance le 18 février 2018.

Il est indiqué, suite à la question de **M. PETIT** que le tonnage annuel est d'environ 2 000 tonnes. **M. GENS** attire l'attention de l'assemblée sur la détérioration de la voirie.

Le Conseil communautaire, par 68 voix pour et 2 abstentions, autorise le renouvellement des conventions pour une durée de 5 ans et décide d'allouer un montant de 8,37 € par tonne de végétaux valorisés. Ce tarif sera révisé chaque année par une formule de révision de prix identique à la formule adaptée pour l'accueil et la gestion des déchetteries - lot n°1 et ce à compter du 19 février 2019.

#### **16.- Validation de l'avant-projet des travaux d'extension, rénovation et sécurisation des trois déchetteries.**

**M. VINCENT**, Vice-président en charge de l'environnement, rappelle les objectifs des travaux d'extension, de rénovation et de sécurisation des trois déchetteries de la Communauté de communes : la mise aux normes des 3 déchetteries, la sécurisation de l'accès pour les utilisateurs et les agents d'accueil, la rationalisation de leur fonctionnement, l'amélioration de l'aspect esthétique et de l'accueil ainsi que la création des 2 plateformes bois énergie (Belley et Culoz). Il ajoute que la commission environnement du 09 janvier 2018 a émis un avis favorable à la validation de l'avant-projet pour lequel une subvention d'un montant de 138 000 € a été accordée par le Conseil Départemental de l'Ain et que 150 000 € sont attribués par l'Etat dans le cadre de la dotation d'équipement des territoires ruraux.

**M. LAHUERTA** exprime sa satisfaction de la mise aux normes des déchetteries et espère que les utilisateurs, les artisans et les employés sont consultés.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, valide l'avant-projet des travaux nécessaires à l'extension, la rénovation et la sécurisation des déchetteries de Belley, Culoz et Virieu-Le-Grand.

### **FINANCES**

#### **17.- Adhésion au groupement de commandes coordonné par le SIEA pour la fourniture et l'acheminement de gaz naturel et de services associés (période du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2022).**

**Mme Charmont-Munet**, Vice-présidente en charge des finances rappelle la délibération du conseil communautaire du 17 décembre 2014 validant l'adhésion au groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel et de services associés pour le 1<sup>ER</sup> Accord-cadre du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 31 décembre 2018. Après avoir entendu l'exposé des termes du 2<sup>ème</sup> accord-cadre proposé, l'assemblée délibérante accepte à l'unanimité le renouvellement de l'adhésion au groupement de commandes porté par le SIEA prévu du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2022.

#### **18.- Création d'un budget annexe GEMAPI.**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, la compétence « Gestion des Milieux Aquatiques et Préventions des Inondations est portée par la CCBS, à ce titre, l'assemblée délibérante accepte de créer un budget annexe spécifique « GEMAPI » au 1<sup>er</sup> février 2018, qui retranscrit l'ensemble des opérations comptables et financières afférentes à cette seule compétence.

Suite à l'intervention de **M. BOLON** demandant s'il y aura une incidence pour le contribuable, **Mme CHARMONT-MUNET** déclare que pour l'instant la taxe GEMAPI n'est pas instituée. Mme la Vice-Présidente rappelle, en réponse à **Mme COMET** s'interrogeant sur le personnel affecté à cette nouvelle compétence, que le tableau des emplois a été modifié le 19 octobre dernier avec la création d'un poste dédié.

**Mme MARTINAT** exprime son avis sur la redondance des études, s'interroge sur la pertinence et la priorité des actions et déplore les coûts engendrés.

#### **19.- Approbation du rapport CLECT n°2018-1.**

L'assemblée approuve, par 70 voix pour et une contre, le rapport CLECT n°2018-1 adopté ce même jour par la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées et présentant les attributions de compensation provisoires pour les communes.

## QUESTIONS DIVERSES

M. BOLON interpelle l'assemblée sur le mémoire en défense déposé à la cour administrative d'appel de Lyon par l'avocat de la CCBS contre l'association Avenir en Valromey et demandant à condamner les appelants à payer chacun 1 500€.

M. CUEILLE conteste la procédure de visa d'approbation du compte rendu du précédent conseil communautaire en amont de l'ouverture de séance de l'assemblée. Le Président s'engage à apporter un éclaircissement lors du prochain conseil.

Mme VICTOR souhaite savoir si la maison de santé à Culoz accueillera de nouveaux professionnels. M. ANDRE MASSE, Maire de Culoz répond que des pourparlers sont en cours avec un médecin.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président VUILLEROD souhaite avant de lever la séance, remercier M. AURELIEN GARCIA, responsable du service Urbanisme, qui a choisi de quitter la CCBS pour prendre la direction d'un service à GIVORS. M. GARCIA a, depuis 2014, assuré sa mission avec professionnalisme et rigueur en apportant aux maires des communes adhérentes au service le conseil et l'expertise nécessaires au domaine complexe de l'urbanisme. Au nom des élus, le Président souhaite à M. GARCIA une brillante poursuite de son parcours professionnel.

La séance est levée à 21h10.

Le Secrétaire de séance

Julien QUINARD



Le Président

René VUILLEROD



